



Commission Régionale Futsal

SAISON 2020-2021

PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion du lundi 02/11/2020

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

Situation Sanitaire - Covid 19

La Commission,

Pris connaissance du communiqué de la FFF, en date du 29/10/2020, suspendant l'ensemble des compétitions de Ligues, de Districts, des championnats nationaux du National 3, du National 2, de la D2 féminine, des Coupes de France masculine et féminine, et des championnats nationaux de jeunes (féminins et masculins) jusqu'au mardi 1er décembre,

Reste en attente d'une date de reprise afin de procéder :

1. Pour les championnats R1, R2 et R3 aux reports des rencontres
2. Pour les championnats Futsal Féminin et U18 à l'élaboration des calendriers et poules

CHAMPIONNAT

Régional 3

Poule D

ACCS ASNIERES - VILLENEUVE 92 - 560179

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 28/10/2020 ayant décidé d'infliger une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 3 d'ACCS ASNIERES VILLENEUVE à compter du 30/11/2020 ; le terrain de repli doit être un terrain neutre situé en dehors de la ville d'ASNIERES et VILLENEUVE-LA-GARENNE

La liste des 3 rencontres concernées sera définie dès que la reprise du championnat sera actée.